

PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE SAINT-AMBROISE-DE-KILDARE

850, rue Principale Saint-Ambroise-de-Kildare (Québec) J0K 1C0 450 755-4782 450 755-4784 finfo@saintambroise.ca

AVIS PUBLIC

DÉPÔT DU RÔLE DE PERCEPTION 2024

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ, par le soussigné, René Charbonneau, directeur général et greffier-trésorier de la susdite municipalité :

- ✓ QU'en vertu de l'article 1007 du *Code municipal*, le rôle de perception de la Municipalité de Saint-Ambroise-de-Kildare, pour l'exercice 2024, a été déposé le 31 janvier 2024 au bureau de la Municipalité situé au 850, rue Principale, à Saint-Ambroise-de-Kildare;
- ✓ QUE la Municipalité procédera à l'envoi des comptes de taxes dans le délai imparti;
- ✓ QU'en vertu de la résolution 280-12-2023, établissent le taux de la taxe foncière 2024 ainsi que des règlements 808-2021 et 809-2021, les paiements des comptes de taxes, compensations et tarifications de 300 \$ et plus, peuvent être effectués en neuf (9) versements préautorisés, selon les termes évoqués aux règlements 808-2021 et 809-2021, ou en six (6) versements égaux, dont les dates de versements sont établies suivant les dispositions de l'article 252 et suivants de la Loi sur la fiscalité municipale.

DONNÉ À SAINT-AMBROISE-DE-KILDARE, CE 01er JOUR DU MOIS DE FÉVRIER 2024.

René Charbonneau

Directeur général et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, René Charbonneau, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Saint-Ambroise-de-Kildare, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le Conseil, par voie de résolution 031-02-2021, le 01^{er} jour du mois de février 2024, entre 14 h et 16 h 30.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 01er jour du mois de février 2024.

René Charbonneau

Directeur général et greffier-trésorier